

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 15 (1870)
Heft: 21

Artikel: Guerre franco-allemande de 1870
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-332397>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Je ne terminerai pas sans exprimer ma complète satisfaction de l'excellent esprit de cordialité et de franche camaraderie qui a sans cesse régné parmi les officiers d'état-major de la II^e division ; j'ai également lieu d'être content en général de leurs aptitudes militaires, de leur bonne volonté et de leur zèle. Je dois pourtant, etc.

Soleure, 26 août 1870.

Le commandant de la II^e division,
(Signé) J. DE SALIS, vol. fédéral.

—○—
GUERRE FRANCO-ALLEMANDE.

L'événement militaire du jour est encore la capitulation de Metz dont nous donnons ci-dessous les actes authentiques et diverses pièces s'y rapportant. On y verra entr'autres que le maréchal Bazaine est formellement accusé de trahison par la majorité de la délégation gouvernementale de Tours.

Cette accusation fort grave pourra paraître exagérée aux gens impartiaux envisageant calmement la situation. Le maréchal Bazaine, n'ayant jamais eu de communication avec le gouvernement républicain, ne relevait en fait comme en droit que de lui-même depuis le commencement de son blocus et depuis les événements de Sedan et du 4 septembre.

Resterait à examiner en tout cas si avec une armée telle que la sienne, comptant environ 140 mille valides, il n'aurait pas pu effectuer une trouée ou obtenir des conditions moins humiliantes. Il sera bon, avant de se prononcer sur ce point, d'attendre au moins son rapport officiel et les explications qu'il ne manquera pas de donner.

Quoiqu'il en soit cette triste fin du trop célèbre camp retranché de Metz met le sceau aux triomphes des armes prussiennes, sans pareils maintenant dans l'histoire du monde. Presque toute l'ancienne armée impériale se trouve en Allemagne à cette heure, mais captive. Près de 350 mille prisonniers français y ont déjà été internés, et le dernier mot n'est pas dit.

Après de tels succès on comprend que les Allemands tiennent à les couronner par la prise de Paris, où ils comptent dicter la paix sur la base de l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine et d'une colossale indemnité de guerre avec garanties et gages positifs jusqu'à complet acquittement. Mais Paris s'apprête à résister au bombardement et au siège proprement dit aussi vaillamment qu'il a résisté jusqu'ici à leurs préliminaires, qui n'ont pas encore été, il est vrai, bien rigoureux et n'ont pu réellement prêter à l'*héroïsme* dont les correspondances parisiennes par ballon font tant de bruit. Ce qui est certain c'est que dès à présent le moment critique s'approche pour la grande capitale ; le général Trochu va avoir de plus sur les bras une portion de l'armée assiégeante de Metz, et il doit sans doute regretter de n'avoir pas encore pu tenter quelque chose de plus décisif que ses incessantes escarmouches et tirailleries. Non-seulement ces

opérations de petite guerre sont sans efficacité, mais elles tendent à donner le change sur la gravité de la situation. Chaque mètre de terrain reconquis autour de la place est enregistré comme un succès marquant, tandis que cet élargissement de l'investissement, sans aller jusqu'à la possibilité du ravitaillement, est plutôt défavorable à la défense qui devra enfin aller chercher l'ennemi hors de la portée des forts.

Les forces maintenant disponibles du prince Frédéric-Charles, réunissant les 1^{re} et 2^e armées, comptent 7 corps d'armée, à savoir les 1^{er} (général Manteuffel), 2^e (Franseky), 3^e (Alvensleben II), 7^e (Zastrow), 8^e (Gœben), 9^e (Manstein) et 10^e (Voigts-Rhetz), plus la 3^e division de réserve (Kummer), d'une brigade de ligne et deux brigades de landwehr, et les 1^{re} et 2^e divisions de cavalerie, soit en tout 190 bataillons, 124 escadrons, 110 batteries, environ 240 mille hommes. Depuis la prise de Metz la 1^{re} armée a été reformée et placée sous le commandement du général Manteuffel; elle aura la charge d'occuper Metz et la contrée environnante, de transporter les prisonniers en Allemagne, puis d'entreprendre le siège de Thionville, Longwy, etc., et de fournir des renforts aux armées de Paris. Elle se compose des corps d'armée nos 1, 7 et 8 et de la division de réserve.

Les quatre autres corps se sont mis aussitôt en marche pour le Sud sous la direction du prince Frédéric-Charles. On croit qu'ils rallieront le corps d'armée de Werder à Dijon pour s'avancer de là contre Lyon et le centre de la France avec une force d'environ 160 mille hommes.

Comme on pouvait s'y attendre les négociations d'armistice entreprises par M. Thiers n'ont abouti à aucun résultat, les Prussiens n'ayant voulu permettre le ravitaillement de Paris que sous des conditions qui leur livraient la place même.

En revanche les nouvelles de ces négociations et de la capitulation de Metz ont été l'occasion de graves troubles à Paris. Le parti ultra-radical a cru devoir profiter de l'occasion, dans la journée du 31 octobre, pour tenter un coup de main et s'emparer du pouvoir. Les gardes-nationaux de Belleville, Floureens en tête, ont envahi l'hôtel de ville et ont fait le gouvernement prisonnier. Un comité de salut public et une commune de Paris ont été formés, où figuraient les noms de MM. Dorian, Ledru-Rollin, Victor Hugo, Félix Pyat, Floureens, Blanqui, etc. Mais le gouvernement a été délivré par la garde nationale, qui a fait évacuer l'hôtel de ville et dissoudre les émeutiers. Plusieurs chefs de bataillons ont été révoqués, entr'autres Floureens et Millière.

Le gouvernement de la défense nationale, ensuite de ces événements, a décidé de consulter la population de Paris sur la question de savoir s'il avait toujours sa confiance. 560,000 électeurs lui ont donné un vote d'adhésion, tandis que 64,000 seulement se sont prononcés contre.

Samedi, 5 novembre, a eu lieu l'élection d'un maire et de trois adjoints pour chacun des arrondissements municipaux de la ville de Paris, et l'ordre normal paraît être parfaitement rétabli. La vigueur et la promptitude d'action déployées en ces circonstances par le gou-

vernemment et surtout par le général Trochu ont encore augmenté leur popularité et la confiance que la population parisienne met en eux pour résister aux coups des Prussiens.

Lyon se prépare, en ce qui concerne la défense contre l'étranger, à marcher sur les traces de la capitale, comme on en pourra juger par quelques renseignements locaux que nous donnons ci-dessous. Non-seulement la riche cité manufacturière s'arme avec énergie, mais tous les alentours commencent à faire aussi le vide des denrées comme dans les environs de Paris. Les approvisionnements de tous genres sont évacués sur Lyon ou sur la Suisse, ou sur la zone neutre de Savoie.

A propos de cette zone, des incidents faciles à prévoir commencent à surgir, qui nous touchent d'un peu plus près. Quelques journaux de Berne et de Genève s'étant naguères fait les organes fort inconsidérés de plans d'annexion de la zone savoisienne neutre à la Suisse, le Haut Conseil fédéral dut publier dans divers journaux français une déclaration où, tout en protestant contre les vues annexionnistes qu'on lui attribuait, il réservait ce qu'on appelle nos droits sur ce territoire, quoique le gouvernement impérial se fût toujours refusé, disait-il, à les régulariser. Forts de cette déclaration, quelques habitants de la zone ont eu l'ingénieuse idée de convertir leurs localités en centres lucratifs de refuges pour les départements voisins. Des annonces en maints journaux appelèrent dans l'abri neutre des pensionnaires grands et petits, des marchandises, des dépôts de toute espèce, sans que ces habitants cessassent le moins du monde d'autre part de se considérer comme belligérants et de fournir leurs contingents de ressources de guerre au gouvernement de la défense nationale.

Aujourd'hui que le danger les menace de plus près, nos voisins d'outre Léman font un pas de plus ; ils sollicitent de la Confédération une force armée pour les garder contre l'invasion allemande. Des démarches auraient été faites à Berne dans ce but par des magistrats de la Savoie et par une délégation d'Annecy. On ne sait pas encore grand' chose de positif sur leurs demandes ni sur l'accueil qu'elles auraient reçu de la part de l'autorité exécutive fédérale ; on s'accorde seulement à dire qu'elles ont placé celle-ci dans de vraies « angoisses patriotiques. » Nous le croyons sans peine. Ayant toujours fait grand bruit de nos droits, plutôt que de décliner nos charges et de bien distinguer entre la neutralité du territoire helvétique même et celle de la zone, l'autorité fédérale se trouve maintenant en face de l'épineuse alternative de perdre ces fameux droits sur cette zone ou de mêler la Suisse entière à la terrible bagarre présente et aux milliers d'intrigues qui tourbillonnent autour d'elle. Mais, pleins de confiance dans la haute sagesse du Conseil fédéral, nous espérons fermement de lui une solution convenable de la question soulevée.

En attendant, ses organes habituels ne paraissent pas si embarrassés de la décision à prendre. Si l'on en croit des communications adressées au *Bund* et au *Journal de Genève*, qui disent peut-être ce qu'elles désirent plus que ce qu'elles savent, le Conseil fédéral se serait déjà arrêté à deux résolutions dans toutes les hypothèses : Il s'entendrait

directement sur la question avec le gouvernement de Tours; puis il ne tolérerait (sic) aucune opération militaire dans la zone savoisiennne neutralisée.

Tout en sentant notre orgueil républicain très flatté de ces sières allures, nous prendrons la liberté de douter publiquement qu'on nous dise ici la vérité; elle nous semblerait empreinte de trop de gravité dans ses conséquences et de trop d'irréflexion de jugement, pour être attribuée à un corps politique aussi éminent et chargé d'une responsabilité pareille. La solution de la question de Savoie, dont le Conseil fédéral a pris soin lui-même de nantir l'Europe, ne saurait être tranchée dans un moment aussi critique par un arrangement avec le seul gouvernement de Tours, qui n'est encore reconnu ni d'aucune des grandes puissances européennes ni de la France elle-même. Quant à la neutralisation armée de la zone elle ne peut raisonnablement et logiquement sortir, dans les circonstances actuelles, que d'une entente préalable, non avec le gouvernement de Tours ou avec les populations savoisiennes, ne représentant qu'une seule des parties, mais avec les deux belligérants et dans l'intérêt égal des deux causes.

Dans ce cas, s'il est encore réalisable, cette opération, sauvegardée d'avance par l'assentiment spécial de tous les intéressés, pourrait aussi bien se faire par quelques poteaux indicateurs avec une centaine de garde-frontières que par une ruineuse et difficile occupation militaire proprement dite; il resterait d'ailleurs à examiner de près si la Suisse a un intérêt quelconque à la mesure; si elle n'a pas au contraire plus à perdre qu'à gagner à s'aller constituer en juge de paix sur ce terrain d'ardentes passions hostiles, d'où sortiront inmanquablement des conflits compromettants et journaliers dans lesquels nous serons englobés.

Même en supposant que tous les intéressés se mettent d'accord sur notre rôle légal et pratique, et qu'on veuille peut-être nous récompenser de nos frais de justice et de police par quelques émoluments territoriaux ou autres à la fin de la guerre, à prendre sur la victime sans doute, nous estimons que le jeu n'en vaudrait pas la chandelle, et que la Suisse fera mieux de saisir cette occasion de décliner nettement toute solidarité obligatoire entre la neutralité helvétique et celle de la zone savoisiennne, que de se rapprocher davantage, sous un prétexte ou par un appât quelconque, du tragique drame qui se déroule autour de nous. Que des dangers lointains ou chimériques ne nous rendent pas aveugles sur les dangers trop imminents de mêler nos modestes ambitions militaires aux vastes conflagrations de nos voisins et de faire voyager, malgré les leçons de la fable, notre petit pot de terre de conserve avec les gros pots de fer qui nous y invitent ou qui simplement nous y autorisent!

Quoiqu'il en soit nous avons pleine confiance, nous le répétons, dans le jugement et dans la prudence du Conseil fédéral et notamment de son Département politique, qui depuis longtemps a les yeux fixés sur cette scabreuse question. Nous sommes convaincu surtout que l'autorité fédérale, avant de lancer nos troupes sur le sol étranger et de s'embarquer dans une campagne dont nul ne peut prévoir l'issue, saura se mettre en mesure de faire face à toutes les éventualités, et qu'elle

s'assurera en outre contre les écueils possibles, non-seulement par un acte formel d'arrangement conclu avec les autorités françaises et notifié aux puissances garantes des traités sur la matière, mais par une convention militaire détaillée et précise, stipulée *préalablement* avec les divers états-majors belligérants et dûment ratifiée par les autorités compétentes. Nous espérons aussi qu'on ne craindra point de renseigner à temps la nation sur toutes ces mesures et sur leur vrai caractère.

Voici le texte des articles de la capitulation de Metz signée au château de Frescaty le 27 octobre par les deux chefs d'état-major munis des pleins pouvoirs de Bazaine et du prince Frédéric-Charles :

Art. 1^{er}. L'armée française, placée sous les ordres du maréchal Bazaine, est pri-sonnière de guerre. *

Art. 2. La forteresse et la ville de Metz avec tous les forts, le matériel de guerre, les approvisionnements de toute espèce et tout ce qui est propriété de l'Etat, seront rendus à l'armée prussienne dans l'état où tout cela se trouvè au moment de la signature de cette convention.

Samedi 29 octobre, à midi, les forts de Saint-Quentin, Plappeville, Saint-Julien, Queuleu et Saint-Privat, ainsi que la porte Mazelle (route de Strasbourg) seront remis aux troupes prussiennes.

A dix heures du matin de ce même jour, des officiers d'artillerie et du génie, avec quelques sous-officiers, seront admis dans les dits forts, pour occuper les magasins à poudre et pour éventer les mines.

Art. 3. Les armes ainsi que tout le matériel de l'armée, consistant en drapeaux, aigles, canons, mitrailleuses, chevaux, caisses de guerre, équipages de l'armée, munitions, etc., seront laissés à Metz et dans les forts à des commissions militaires instituées par le maréchal Bazaine, pour être remis immédiatement à des commissaires prussiens. Les troupes sans armes seront conduites, rangées d'après leurs régiments ou corps, et en ordre militaire, aux lieux qui sont indiqués pour chaque corps. Les officiers rentreront alors, librement, dans l'intérieur du camp retranché, ou à Metz, sous la condition de s'engager sur l'honneur à ne pas quitter la place sans l'ordre du commandant prussien.

Les troupes seront alors conduites par leurs sous-officiers aux emplacements de bivacs. Les soldats conserveront leurs sacs, leurs effets et les objets de campement (tentes, couvertures, marmites, etc.).

Art. 4. Tous les généraux et officiers, ainsi que les employés militaires ayant rang d'officiers, qui engageront leur parole d'honneur par écrit de ne pas porter les armes contre l'Allemagne, et de n'agir d'aucune autre manière contre ses intérêts jusqu'à la fin de la guerre actuelle, ne seront pas faits prisonniers de guerre; les officiers et employés qui accepteront cette condition conserveront leurs armes et les objets qui leur appartiennent personnellement.

Pour reconnaître le courage dont ont fait preuve pendant la durée de la campagne les troupes de l'armée et de la garnison, il est en outre permis aux officiers qui opteront pour la captivité d'emporter avec eux leurs épées ou sabres, ainsi que tout ce qui leur appartient personnellement.

Art. 5. Les médecins militaires sans exception resteront en arrière pour prendre soin des blessés; ils seront traités d'après la convention de Genève; il en sera de même du personnel des hôpitaux.

Art. 6. Des questions de détail, concernant principalement les intérêts de la ville, sont traitées dans un appendice ci-annexé, qui aura la même valeur que le présent protocole.

Art. 7. Tout article qui pourra présenter des doutes sera toujours interprété en faveur de l'armée française.

Fait au château de Frescaty, 27 octobre 1870.

Signé, L. JARRAS. — STIEHLE.

Un ordre général de Bazaine à l'armée du Rhin (n° 12) sert de commentaire à cet acte :

Vaincus par la famine, nous sommes contraints de subir les lois de la guerre en nous constituant prisonniers. A diverses époques de notre histoire militaire, de braves troupes, commandées par Masséna, Kléber, Gouvier Saint-Cyr, ont éprouvé le même sort, qui n'entache en rien l'honneur militaire, quand, comme vous, on a aussi glorieusement accompli son devoir jusqu'à l'extrême limite humaine.

Tout ce qu'il était loyalement possible de faire pour éviter cette fin a été tenté et n'a pu aboutir.

Quant à renouveler un suprême effort pour briser les lignes fortifiées de l'ennemi, malgré votre vaillance et le sacrifice de milliers d'existence, qui peuvent encore être utiles à la patrie, il eût été infructueux, par suite de l'armement et des forces écrasantes qui gardent et appuient ces lignes : un désastre en eût été la conséquence.

Soyons dignes dans l'adversité, respectons les conventions honorables qui ont été stipulées, si nous voulons être respectés comme nous le méritons. Evitons surtout, pour la réputation de cette armée, les actes d'indiscipline comme la destruction d'armes et de matériel, puisque, d'après les usages militaires, places et armement devront faire retour à la France lorsque la paix sera signée.

En quittant le commandement, je tiens à exprimer aux généraux, officiers et soldats, toute ma reconnaissance pour leur loyal concours, leur brillante valeur dans les combats, leur résignation dans les privations, et c'est le cœur brisé que je me sépare de vous.

A l'occasion de la capitulation de Metz les diverses proclamations suivantes ont été publiées :

Français !

Elevez vos âmes et vos résolutions à la hauteur des effroyables périls qui fondent sur la patrie ; il dépend encore de nous de lasser la mauvaise fortune et de montrer à l'univers ce qu'est un grand peuple qui ne veut pas périr et dont le courage s'exalte au sein même des catastrophes.

Metz a capitulé ! Le général sur qui la France comptait, même après l'expédition du Mexique, vient d'enlever à la patrie en danger plus de cent mille défenseurs.

Bazaine a trahi, il s'est fait agent de l'homme de Sedan, le complice de l'envahisseur, et au mépris de l'honneur de l'armée, dont il avait la garde, il a livré, sans même essayer un suprême effort, 120 mille combattants, vingt mille blessés, ses fusils, ses canons, ses drapeaux, et la plus forte citadelle de la France, *Metz vierge*, jusqu'à lui, des souillures de l'étranger.

Un tel crime est au-dessus même des châtiments de la justice ; et maintenant, Français, mesurez la profondeur de l'abîme où vous a précipités l'empire. Vingt ans, la France a subi ce pouvoir corrupteur qui tarissait en elle toutes les sources de la grandeur et de la vie.

L'armée de la France, dépouillée de son caractère national, devenue, sans le vouloir, un instrument de règne et de servitude, est engloutie, malgré l'héroïsme des soldats, par la trahison des chefs, dans les désastres de la patrie ; en moins de deux mois, deux cent vingt mille hommes ont été livrés à l'ennemi. Siuste épilogue du coup de main militaire de décembre. Il est temps de nous relever, et c'est sous l'égide de la république que nous sommes décidés à ne laisser capituler ni dedans ni dehors, de puiser dans l'extrême même de nos malheurs le rajeunissement de notre moralité, de notre virilité politique et sociale.

Oui, quelle que soit l'étendue du désastre, il ne nous trouve ni consternés ni hésitants, nous sommes prêts aux derniers sacrifices, et, en face d'ennemis que tout favorise, nous jurons de ne jamais nous rendre ; tant qu'il restera un puceau du sol sacré sous nos semelles, nous tiendrons ferme le glorieux drapeau de la Révolution française.

Notre cause est celle de la justice et du droit.

L'Europe le voit, l'Europe le sent ; devant tant de malheurs immérités, spontanément, sans avoir reçu de nous ni invitation, ni adhésion, elle s'est émue, elle s'agit. Pas d'illusions, ne nous laissons ni alanguir ni énervé et prouvons par des

actes que nous voulons, que nous pouvons tenir de nous-mêmes l'honneur, l'indépendance, l'intégrité, tout ce qui fait la patrie libre et fière. *Vive la France, vive la République, une, indivisible....*

Tours, 30 octobre 1870.

(Signé) CREMIEUX, GLAIS-BIZOIN, GAMBETTA.

Une proclamation de M. Gambetta, ministre de la guerre, à l'armée est ainsi conçue :

Soldats !

Vous fûtes trahis, non déshonorés. Depuis trois mois la fortune trompe votre héroïsme par suite de l'ineptie et de la trahison de vos chefs. Maintenant que vous êtes débarrassés de ces chefs indignes, êtes-vous prêts, sous des chefs méritant votre confiance, à laver l'outrage ? En avant, alors ; vous ne luttez plus pour un despote, mais pour le salut de la patrie, pour vos foyers incendiés, vos familles outragées, la France, votre mère, livrée aux fureurs implacables de l'ennemi.

Votre mission sublime réclame tous les sacrifices. Eternelle honte à ces calomniateurs qui osèrent rendre l'armée solidaire de l'infamie de son chef et séparer l'armée du peuple !

Non, cela n'est pas ; ayant flétrî justement la trahison de Sedan et le crime de Metz, je vous appelle à venger votre honneur qui est l'honneur de la France. Vos frères de l'armée du Rhin ont déjà protesté contre ce lâche attentat et retiré avec honneur leurs mains de cette capitulation maudite. A vous de relever le drapeau de la France flétrî par le dernier Bonaparte et ses séides ! Ramenez-lui la victoire, mais sachez pratiquer les vertus républicaines, le respect de la discipline, l'austérité de la vie, le mépris de la mort ! — Ayez toujours présente l'image de la patrie en péril. Le temps des défaillances et des trahisons est passé ; les destinées du pays vous sont confiées ; car vous êtes la jeunesse, l'espoir de la patrie. Vous vaincrez, et après avoir rendu à la France son rang, vous resterez citoyens d'une république paisible, libre et respectée.

Vive la France ! Vive la République !

Le prince Frédéric-Charles s'est adressé comme suit à ses troupes, en date du 27 octobre :

Soldats,

Avec ce rempart, d'énormes approvisionnements sont tombés au pouvoir du vainqueur.

Je reconnais votre bravoure plus encore peut-être que votre obéissance. Je rends hommage à votre sang-froid, à votre dévouement au milieu de tant de fatigues que vous avez eu à subir. La portée de cet événement est incalculable.

Soldats qui vous êtes trouvés devant Metz, vous irez prochainement au-devant de diverses destinations. Je vous dis adieu et vous souhaite bonne chance pour d'autres succès.

TOURS, le 5 novembre. — Un décret du gouvernement de la défense nationale ordonne la mobilisation de tous les hommes valides de 20 à 40 ans en y comprenant les hommes mariés ou veufs avec enfants.

Un autre décret prescrit que chaque groupe de 100,000 habitants devra fournir une batterie d'artillerie avec son personnel, prêt à marcher dans deux mois.

Tout corps de francs-tireurs qui fuirait devant l'ennemi sera désarmé.

Par décret du 28 octobre les 39 régiments de marche prendront dénomination de régiments d'infanterie de ligne et porteront numéros 101 jusqu'à 139 inclusivement.

Un décret du gouvernement de Paris réserve exclusivement la légion d'honneur pour les services militaires, et supprime la garde impériale.

Les intéressants renseignements ci-dessous sont donnés au *Journal de Genève* par un officier suisse qui séjourna à Versailles du 20 septembre au 14 octobre :

Outre les ouvrages de Montretout, de Châtillon et de Villejuif dont vous parlez, j'ai eu l'occasion de visiter moi-même d'autres fortifications, commencées, mais non achevées par les Français, avant l'investissement de Paris.

Ce sont des fortifications passagères, ou de campagne qui ont été élevées :

1^o A « l'observatoire » de Bellevue (qu'il ne faut pas confondre avec celui du

méridien de Paris près de Montrouge) sur le mamelon très prononcé et escarpé qui se trouve à quelques centaines de mètres à l'est de la manufacture de porcelaine de Sèvres, mamelon dont la pente vient toucher au bord de la Seine près du pont de Sèvres (actuellement détruit). Je n'en ai pu voir que la partie tournée du côté ouest, mais ce devait être une redoute fermée à la gorge.

2^e Au sud-ouest de cette redoute, vers le saillant N.-E. du plateau qu'occupe le bois de Meudon, au nord de la route départementale qui traverse ce plateau dans la direction de Chaville, Bas-Meudon, Issy et Paris, près du restaurant dit de la *Belle-Etoile* qui, par parenthèse, ressemble plutôt à une ferme, se trouvait un autre ouvrage. C'était aussi une redoute fermée, capable de contenir 1000 à 1500 hommes avec traverses-magasins, poternes, palissades, etc. L'état-major allemand l'a baptisée du nom de *Schanze Kronprinz*, mais les soldats prussiens l'appelaient *Jäger-Schanze* parce que, lors de ma visite, c'était le 5^e bataillon de chasseurs à pied prussien qui la gardait.

3^e Il avait été ajouté au château de Meudon trois fronts d'une redoute dont le château lui-même formait le quatrième côté ; ces trois fronts terrassés faisaient principalement face à l'ouest, c'est-à-dire à la forêt ; l'intérieur de cet ouvrage pouvait contenir de 800 à 1000 hommes.

Lors de ma visite, ces trois ouvrages étaient complètement entre les mains des troupes allemandes, si bien qu'un général de brigade se trouvait dans la redoute même de Bellevue ou à quelques pas de là. Il va sans dire que les assiégeants n'ont rien négligé pour les transformer à leur usage comme la redoute du Moulin-de-la-Tour, dont vous avez parlé d'une manière détaillée, et d'après leur position topographique vous pouvez aisément juger de leur importance actuelle et du rôle qu'ils pourront jouer dans l'attaque de Paris.

Quant à la position de Montretout que votre article regarde comme étant d'une importance suffisante pour qu'elle eût dû engager les assiégés à la disputer d'une manière sérieuse aux Allemands, je me permettrai d'exprimer une opinion un peu différente, et cela pour les raisons que voici.

D'abord la position de Montretout est située au pied des pentes du Mont-Valérien qui, avec son artillerie d'un calibre plus puissant que celui dont on aurait pu armer les abords de Montretout, peut lui-même remplir presque toutes les fonctions défensives dévolues à cette redoute, savoir dominer et commander soit St-Cloud, soit le bois de Boulogne ; ensuite tous ces terrains sont d'autre part, complètement dominés par le plateau, en partie boisé, qui s'élève entre Garches, Vaucresson et la Celle St-Cloud, dont la hauteur m'a paru surpasser de quelques mètres, quoique je ne veuille pas l'affirmer d'une manière absolue, l élévation du Mont-Valérien.

Pour terminer, j'ajouterai que je regarde comme très fondée l'appréciation que fait votre article du télégramme lancé de Tours sur de prétendues victoires des Parisiens dans la journée des 12 et 13 octobre.

Ces jours-là, de Versailles, où certes on en aurait bien entendu quelque chose, on n'a rien absolument remarqué d'extraordinaire ou qui annonçât des combats importants, de véritables batailles livrées autour de Paris. Le 13, j'étais de ma personne aux avant-postes et je n'ai aperçu autre chose que l'échange habituel des coups de fusil, et le jeu quotidien des obus lancés par les forts français.

— De grands travaux de cheminement ont lieu du côté de Cachan et de Bagneux, malgré les efforts des Prussiens pour les empêcher. On construit un redan qui rendra de bons services.

Les Prussiens établissent de fortes batteries vers Bezons devant Courbevoie. On assure qu'il en est de même dans le Bas-Meudon. Ils ont enfin une forte artillerie à Choisy-le-Roi.

— La commission du génie civil vient de trouver un excellent moyen de mettre

hors d'usage les canons que les assiégés prennent à l'ennemi, mais qu'ils ne peuvent emmener faute de chevaux de trait. Jusqu'à présent, on se bornait à les encloquer ; mais grâce à des instruments de déclouage nouvellement inventés, les canons peuvent rentrer en ligne de bataille.

Un ingénieur a présenté au comité de défense une petite torpille qui, introduite dans la bouche d'un canon, y produit une fissure longitudinale qui le rend incapable de tout service. Ce système vient d'être expérimenté au fort du Mont-Valérien, et les résultats ont dépassé le succès qu'on espérait.

— On se souvient, dit le *Salut public*, qu'au combat de Bagneux, quatre canons prussiens furent pris par nos soldats. Faute d'attelage, on dut les abandonner à la fin de la journée. Des mesures ont été prises pour qu'un semblable fait ne puisse se reproduire. D'ici à peu de jours, les dragons seront munis chacun de deux cordes terminées par des crochets de fer. Au moyen de ces sortes de traits, les cavaliers pourront atteler leurs chevaux aux pièces d'artillerie dont les nôtres se seront empêtrés.

— Une batterie de mitrailleuses bavaroises d'un nouveau système, expédiée de Munich le 20 septembre, a été pour la première fois employée sur le théâtre de la guerre, dans les combats du 10 et du 11 octobre, près d'Orléans. Cette batterie était sous le commandement du capitaine comte Turckheim. Elle s'est trouvée un moment en face des mitrailleuses françaises. Le système bavarois a paru plus efficace que le système français. Le tir est plus juste et plus rapide, et c'est surtout contre la cavalerie que cet engin produit de terribles résultats, parce que l'objectif est plus élevé.

— On parle d'une nouvelle invention de canon monstre des plus ingénieuses qui, une fois le coup parti, s'abaisse instantanément à terre et se dérobe par conséquent aux ripostes de l'ennemi.

(*Corr. Havas.*)

Aux gardes nationales de la Seine.

Paris, 1^{er} novembre.

Votre ferme attitude a sauvé la République d'une grande humiliation politique, peut-être d'un grand péril social, certainement de la ruine de nos efforts pour la défense.

Le désastre de Metz, prévu, mais profondément douloureux, a très légitimement troublé les esprits et redoublé l'angoisse publique, et, à son sujet, on a fait au gouvernement de la défense nationale l'injure de supposer qu'il en était informé et le cachait à la population de Paris alors qu'il en avait, je l'affirme, le 30 au soir seulement, la première nouvelle. Il est vrai que le bruit en avait été semé depuis deux jours par les avant-postes prussiens. Mais l'ennemi nous a habitués à tant de faux avis que nous nous étions refusés à y croire.

Le pénible accident survenu au Bourget, par le fait d'une troupe qui, après avoir surpris l'ennemi, a manqué absolument de vigilance et s'est laissé surprendre à son tour, a vivement affecté l'opinion.

Enfin la proposition d'armistice inopinément présentée par les puissances neutres, a été interprétée contre toute vérité et contre toute justice comme le prélude d'une capitulation quand elle était un hommage rendu à l'attitude de la population de Paris et à la ténacité de la défense. Cette proposition était honorable pour nous : le gouvernement lui-même en posait les conditions dans des termes qui lui semblaient fermes et dignes. Il stipulait une durée de 25 jours au moins — le ravitaillement de Paris pendant cette période — le droit de voter pour les élections de l'assemblée nationale ouvert aux citoyens de tous départements français.

Il y avait loin de là aux conditions d'armistice que l'ennemi nous avait précédemment faites : quarante-huit heures de durée effective, et quelques rapports très restreints avec la province pour la préparation des élections — point de ravitaillement — le gage d'une place forte — l'interdiction aux populations de l'Alsace et de la Lorraine de participer au vote pour la représentation nationale.

A l'armistice aujourd'hui proposé, se rattachent d'autres avantages dont Paris peut se rendre compte sans qu'il faille les énumérer ici. Et voilà qu'on le reproche comme une faiblesse, peut-être comme une trahison, au gouvernement de la défense nationale !

Une infime minorité qui ne peut prétendre à représenter les sentiments de la

population parisienne profite de l'émotion publique pour essayer de se substituer violemment au gouvernement. Il a la conscience d'avoir sauvegardé des intérêts qu'aucun gouvernement n'eut jamais à concilier, les intérêts d'une population de deux millions d'âmes assiégées, et les intérêts d'une liberté sans limites.

Vous vous êtes associés à sa tâche et l'appui que vous lui avez donné sera sa force à l'avenir contre les ennemis du dedans aussi bien que contre les ennemis du dehors.

Fait à Paris, le 1^{er} novembre 1870.

*Le président du gouvernement, gouverneur de Paris,
TROCHU.*

— Le général en chef de l'armée bretonne vient d'adresser la proclamation suivante aux préfets des cinq départements de la Bretagne :

République française.

Gardes mobiles, gardes nationaux mobilisés et corps francs de la Bretagne.

Le gouvernement de la défense nationale, par décret du 22 octobre, m'a fait l'honneur de me placer à votre tête. Je vous apporte le sacrifice entier de moi-même.

D'ici à dix jours vous serez concentrés aux portes de la Bretagne pour faire face à l'ennemi. Vous recevrez exactement tout ce qui est nécessaire au soldat : fusils à tir rapide, canons à longue portée, mitrailleuses perfectionnées seront confiés à votre courage.

Ceux de nos frères qui défendent les remparts de Paris ont déjà prouvé que le sang breton n'a pas dégénéré ; à nous de marcher sur leurs traces.

Vous vous rappelez tous qu'une sévère discipline est l'arme la plus puissante pour assurer la victoire. Je suis résolu à la maintenir dans toute sa rigueur.

Que les coeurs faibles restent en arrière. Que les vrais Bretons marchent en avant et prouvent à un peuple barbare qu'ils se lèvent en hommes libres. Que notre cri de ralliement soit : **Dieu et Patrie**

*Le général de division commandant l'armée de Bretagne,
Comte DE KÉRATRY.*

LYON.

Les journaux de Lyon publient l'arrêté suivant du 50 octobre provoqué par la nouvelle de la capitulation de Metz :

Le conseil municipal, s'inspirant de la nécessité,

Arrête :

Plutôt que de subir la honte d'une reddition, la ville sera défendue jusqu'à complet anéantissement.

Seuls, les vieillards, les enfants et les femmes peuvent quitter la place.

Les lâches devant l'ennemi seront considérés comme déserteurs. Leurs noms seront voués à l'infamie.

Le maire de Lyon, HÉNON.

— On lit dans le *Salut public* :

Toulon nous envoie incessamment des pièces d'artillerie de marine d'un calibre énorme qui sont immédiatement employées à l'armement de nos fortifications.

Ces pièces, rayées et se chargeant par la culasse, ont une portée contre laquelle l'artillerie de campagne de l'ennemi ne pourrait rien du tout. Il n'est même pas d'artillerie de siège équivalente capable d'être transportée par l'ennemi jusque sous nos remparts dans les conditions actuelles de température et par voie de terre.

Pour que l'ennemi, — s'il veut réellement nous assiéger, — tentât la chose avec quelque chance de succès, il lui faudrait de toute nécessité, la possession totale d'une ligne ferrée allant de Lyon à la frontière allemande ; à moins d'emprunter pour Lyon une partie du matériel de siège qui est devant Paris. Et nous croyons qu'il a pour le moment autre chose à faire.

Nous recevons, en même temps que les pièces envoyées par Toulon, leurs servants de la marine, ces excellents pointeurs qui font mouche à six kilomètres avec des projectiles de 200 kilogrammes.

Le bataillon du génie maritime va également être dirigé de Toulon sur Lyon.

Les instructions qui prescrivent de hâter le départ ordonnent la création d'un 6^e bataillon de marche qui sera composé de 1500 hommes, tous marins canonniers ou fusiliers ; les prouesses de ces troupes d'élite leur ont donné une telle réputation, qu'on en demande de tous côtés.